

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SEANCE DU 6 JANVIER 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le six janvier.**

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

**Président : Michel Malaterre-Fourès**

**Membres présents :**

*Membres titulaires :*

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaud, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

*Membres suppléants :*

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

**Membres excusés :**

*Membres titulaires :*

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

*Membres suppléants :*

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

## N° 7/7 : COMITE EXECUTIF -DESIGNATIONS

**Pilote : direction générale des services**

Autres services concernés par le présent rapport :  
Affaires générales et juridiques - questure

Elu référent :

***Michel Malaterre-Fourès, président,***

Le rôle du président et le rôle du bureau communautaire sont définis respectivement à l'article L 5211-9 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions ne s'opposent pas à ce que les statuts prévoient la mise en place d'un comité chargé de pré-instruire les dossiers qui seront soumis au bureau communautaire.

Ainsi, les statuts de la Communauté d'Agglomération prévoient la création d'un comité exécutif constitué du président et de deux vice-présidents.

Je propose donc au conseil communautaire la désignation de M. Philippe Bonnacarrère et M. Gérard Poujade, vice-présidents, au comité exécutif de la Communauté d'Agglomération.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

VU l'article 7 des statuts de la Communauté d'Agglomération,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

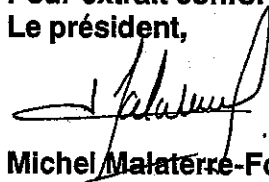
APPROUVE la désignation de M. Philippe Bonnacarrère et M. Gérard Poujade, vice-présidents, au comité exécutif de la communauté d'Agglomération.

Reçu le

**13 JAN. 2003**

**PREFECTURE DU TARN**

**Pour extrait conforme,  
Le président,**



**Michel Malaterre-Fourès**